

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire le Tremplin Inc	Numéro de permis 2012208	Date d'inspection Le 12 juin 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin		Numéro de téléphone (506) 394-3494	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon suivi inspection
Discussion avec l'administratrice concernant le mémo envoyé sur le RCR, trousse de premier soin et sur la planification des activités
Observation: Jeux libres et jeux extérieurs
La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Le 12 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Suzanne Sonier

Le 12 juin 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date